

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 13 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février à 19 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 février 2024

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER.

Absents excusés : Dominique BERTIN qui a donné pouvoir à Pierre GEOFFROY, Émilie RACAULT, Patrick WAREMBOURG qui a donné pouvoir à Henri AUGER, Luc ZEMMOUCHE.

Secrétaire de séance élu : Christiane VALAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Transfert au SDEER de la compétence « infrastructure de recharge de véhicules électriques » IRVE :

Considérant que les projets de bornes de recharge prévus dans le SDIRVE et développés sur le territoire des communes ayant transféré la compétence IRVE au SDEER bénéficieront de la réfaction de 75 % sur les coûts de raccordement au réseau électrique (jusqu'au 31 décembre 2025, pour le SDEER comme pour les acteurs privés), le Conseil municipal décide à l'unanimité de transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Convention fourrière 2024 avec la SPA de Saintes :

Le conseil municipal décide de renouveler comme chaque année la convention de fourrière avec la SPA de Saintes concernant le ramassage des animaux errants en 2024. Il propose de choisir la formule « tout compris » (avec déplacement de la SPA) au tarif de 0,60€ par habitant, soit 1045 x 0,60€, soit 627€

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Commande publique groupée avec le centre de gestion :

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ **agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

■ **agents affiliés à l'IRCANTEC :**

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Renouvellement d'un luminaire EV9 à La Fayolle :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer le luminaire EV9 à La Fayolle. Pour cela il présente au conseil municipal un devis du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural) s'élevant à 1 335,59 € HT. Il indique également qu'avec la participation du SDEER à hauteur de 50%, le reste à charge pour la commune ne serait plus que de 667,79 € HT.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Achat d'un broyeur d'accotement :

Mr le Maire signale qu'il est urgent de racheter un broyeur d'accotement neuf afin d'assurer au mieux l'entretien de la commune. Des devis sont présentés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son accord pour celui de la Société BALLANGER à Aigrefeuille d'Aunis qui en propose un pour un montant de 10 200 € TTC, ainsi qu'une reprise de notre ancien broyeur pour 600 € TTC.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Achat d'un portail pour l'ancien logement de l'école à La Benâte :

Le portail de l'ancien logement de l'école à La Benâte étant à changer, des devis sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le devis n° 23/16/0976026 de la Société Fil'Verre à Saint Julien de l'Escap d'un montant de 2 716,22 € TTC.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Achat de deux portails pour le cimetière de La Benâte :

Mr le Maire évoque également la nécessité de réparer les deux portails du cimetière de La Benâte qui sont en très mauvais état. Des devis ont été étudiés par la commission Bâtiments. Le Conseil Municipal décide de donner à l'unanimité son accord pour le devis n° 23120527 de la Société SOMAC à Loiré sur Nie d'un montant de 9 444 € TTC.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Examen de la nouvelle proposition de la SEMIS pour la construction de maisons locatives au lotissement du Fief du Pin :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nouvelle proposition faite par la SEMIS pour la construction de maisons locatives au lotissement du Fief du Pin à Essouvert.

La SEMIS souhaiterait faire l'acquisition de 3 parcelles N° 456, 459 et 460 pour une surface totale de 883m² au prix de 17,00 € le m² afin d'y construire 6 logements.

Cette opération de la SEMIS aurait un impact financier pour la commune à laquelle il est demandé de participer à hauteur de 9% du projet, soit 59 274,55 €.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

- Le point est fait sur les commissions :

Salle Alliance : La remise en état du parquet est planifiée. Prévoir de racheter des tables et des chaises cette année.

Animation : Arrivée du cirque à préparer. Prochaine réunion fixée.

Voirie : Les projets 2024 sont commencés.

Environnement : la prochaine réunion est fixée

- Les élections européennes auront lieu le 09 juin 2024
- Le point est fait sur les dernières déclarations d'intention d'aliéner
- Les dernières formations proposées par l'AMF sont présentées aux élus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire
Henri AUGER



Le secrétaire de séance
Dominique BERNAZEAU

